



Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM DE DIJON DARCY ESPACE GLACIER - PROFESSIONNELS 10 PLACE DARCY BP 15425 21054 DIJON CEDEX

déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M Arthur BRENOT, gérant de la société AARTIK, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 6 RUE DU PRE RONDOT 21850 ST APOLLINAIRE, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Arthur BRENOT, 3 RUE DE CROMOIS 21850 ST APOLLINAIRE
Nombre de parts	100
Montant versé	1 000 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 23 avril 2024

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Lu et approuvé

Thomas RULLAN
Chargé d'affaires professionnels

Crédit Mutuel

Dijon Darcy

Thomas RULLAN

Espace Professionnel

10, place Darcy BP 15425 21054 Dijon cedex
Tél 03 80 63 21 64 - Fax 03 80 30 50 00

JST06